

CTL du 11 mai 2012 - Compte rendu

Ordre du jour :

- Création du Centre des Finances Publiques (CFP) de Villeurbanne
- Questions diverses

Déclaration liminaire :

la CGT a lu en début de séance la déclaration liminaire publiée sur le site

Création du Centre des Finances Publiques de Villeurbanne

La direction a rappelé que le Centre des Finances Publiques de Villeurbanne n'est pas, selon la classification, un « grand site » mais sera cependant un centre très important. La création n'entraîne pas de partitionnement de la trésorerie.

S'agissant des différents volets de cette création :

- Sur le plan immobilier, les plans ont été fournis au CTL ; une visite du bâtiment sera organisée dès que le bâtiment sera « visitable » (sans l'aménagement intérieur) en principe en juillet. ***Notre élu, également représentant au CHS, a fait observer que les plans ne faisaient pas mention du positionnement du mobilier, élément qui sera indispensable à l'examen du projet par le CHS.***
- S'agissant des emplois et des affectations :les principes définis ont donné lieu à des interrogations notamment :
 - sur le tableau des emplois , les suppressions 2012 sont déjà intégrées. Sur le risque que les suppressions 2013 impactent la nouvelle structure, le Directeur a rappelé que, jusqu'à présent , il avait protégé les structures nouvellement créées. La CGT restera vigilante.
 - Un agent qui ne souhaite pas rejoindre le CFP, ni exercer l'une des priorités dont il bénéficie pourra être affecté en surnombre mais la période de surnombre n'est pas clairement établie.
 - Sur l'articulation entre les affectations et le mouvement de mutations au 1/9 : point à l'ordre du jour d'un groupe de travail fixé au 15/5 **suite aux interventions des OS .**
 - Sur le devenir des agents du SIE de Villeurbanne qui vont rester à la CAE : point à l'ordre du jour d'un groupe de travail fixé au 15/5 (voir compte rendu ci joint)
- S'agissant de la restauration collective : le maire de Villeurbanne a autorisé l'accès à une structure communale de restauration mais les conditions d'accès (tarifs, horaires) ne sont pas fixées

La CGT a également avancé la logique du transfert du timbre au CFP.

Le directeur a demandé un vote sur ce point, préalablement au vote global sur la création du CFP. Le vote a porté sur le transfert :

Pour : la CGT, Abstention : les autres syndicats

L'avis est réputé donné et la Direction s'y conformera.

Sur le projet de création du CFP de Villeurbanne, le vote a été le suivant :

Abstentions : CGT, CFDT, CFTC

Contre ; FO et SNUI-Solidaires

Questions diverses

- Jour de carence : problème des agents de Caluire en arrêt maladie suite à panne de chauffage : le Directeur a indiqué que le texte devait s'appliquer au 1/1/2012 mais qu'il n'y a pas eu à ce jour de transposition dans une instruction par la Direction Générale. En l'état actuel, La Direction locale a bien recensé les agents concernés.
- Représentation de la Direction aux obsèques d'un agent : ce principe est dorénavant acté.
- EDD au SIP Lyon 3 : 2 séances ont réuni un peu plus de 50% des agents. Le projet de compte-rendu a été adressé aux agents le 30/4 avec un retour attendu pour le 9/5.
- Climatisation/chauffage à Bron : travaux engagés en mars 2012 : achèvement des travaux prévu pour la fin mai .Notre élu , représentant au CHS , a soulevé la question du plan de prévention.
- Coupure de courant à la CAE ayant entraîné la fermeture du RIL le 11/5 : travaux effectués dans le cadre d'une modernisation technique pilotés par la DDE pour le compte du préfet. Des problèmes de surtension sont à l'origine de l'incident.
- Recensement des effectifs dans SAGERFIP : ! opération en cours dans les services, qui doit être clôturée pour le 21/6.
- Pétition du CDI de Villeurbanne sur la campagne IR : du fait d'un problème d'effectifs , ce service est en grosse difficulté. Si le problème est connu et a été partiellement pris en charge (affectation équipe de renfort) , les agents ont dû avoir recours à une pétition pour se faire entendre : La Direction a affirmé prendre en charge le problème et donner rapidement une réponse.

La CGT a défendu avec force la nécessité de trouver une réponse rapide à ce problème de manque criant de personnel qui n'est pas limité au CDI de Villeurbanne.

DERNIERE MINUTE :

La Direction a décidé de mettre 2 EDRA en renfort et de revoir le tableau statistique du Service.

L'ACTION PAYE !

Suite au CT un groupe de travail « mutations » s'est tenu concernant le CFP de Villeurbanne.

Au vu du compte rendu ci joint la CGT estime que des avancées notables ont été obtenues.

Le CTL réuni le vendredi 11 mai s'est prononcé pour la création du CFP de Villeurbanne.
L'installation sur le nouveau site est prévu en décembre.

Les agents seront affectés au 1er septembre dans leur nouveau service, mais ils continueront d'exercer les missions dans les anciens services jusqu'à la date du déménagement.

Une réunion s'est tenu ce matin à la CAE pour préciser les règles de mutation des agents du SIE entre l'enregistrement et les autres missions.

Les 9 emplois "enregistrement" seront fléchés SIE LYON 9 "enregistrement" avec maintien au SIE de Villeurbanne à la CAE du 1er septembre jusqu'à la date du déménagement.

Les autres emplois du SIE Lyon 9 accessibles au 1er septembre seront identifiés : SIE LYON 9 "autres missions"

Les règles de priorité pour les agents des services concerné par les évolutions de structures ont été arrêté lors du CTL.

La direction va publier rapidement la note sur le mouvement local et tenir des réunion d'informations dans les services concernés par l'évolution des structures.

Les dates limites de dépôt des fiches de vœux seront :

catégories A et B : 15 juin

catégorie C : 6 juin

Trésorerie spécialisée impôts de Villeurbanne

Catégorie A :

Conformément aux règles de gestion en vigueur, les cadres A seront affectés au SIP, dans le cadre du mouvement local (CAPL).

Catégories B et C :

Les agents sont prioritaires pour rejoindre le SIP.

S'ils ne souhaitent pas bénéficier de cette priorité, ils devront faire connaître par écrit leur intention de ne pas rejoindre le SIP en motivant cette décision. Ils disposeront d'un délai de 15 jours à

compter de la réunion du CTL pour le faire. Dans cette hypothèse, ils seront réaffectés sur un emploi de la filière gestion publique situé à la résidence, en surnombre le cas échéant.

Toutefois, en cas de vacance résiduelle, le ou les agents détenant la plus faible ancienneté administrative seront affectés au SIP dans l'intérêt du service.

Les agents affectés au SIP conservent leurs droits à mutation et bénéficient d'une priorité pour quitter cette affectation à chaque mouvement de mutation interne au département sous le contrôle

des CAPL compétentes. Ils pourront également demander une affectation dans un autre poste dans le cadre des mouvements de mutation de l'année 2013.

CDI de Villeurbanne

Catégorie B et C :

Les agents bénéficient des priorités suivantes :

de rang 1 pour rejoindre le SIP de Villeurbanne ;

de rang 2 pour rejoindre un SIP ou un CDI au sein de la résidence administrative de Lyon.

A défaut, les agents concernés seront affectés y compris en surnombre sur la commune de Lyon (uniquement CAE - HDF)

SIE de Villeurbanne

Catégorie A :

L'agent titulaire concerné bénéficie des priorités suivantes :

de rang 1 pour suivre sa mission au sein du SIE de Villeurbanne ;

de rang 2 pour exercer la même mission au sein d'un SIE de la résidence administrative de Lyon.

Catégorie B et C:

Les agents qui exercent la mission « enregistrement » bénéficient des priorités suivantes :

de rang 1 pour suivre la mission au SIE de Lyon 9ème ;

de rang 2 pour rejoindre le SIE de Villeurbanne en cas de vacance

de rang 3 pour rejoindre un SIE au sein de la résidence administrative de Lyon.

A défaut, les agents concernés seront affectés y compris en surnombre sur la commune de Lyon

Les autres agents bénéficient des priorités suivantes :

de rang 1 pour rejoindre le SIE de Villeurbanne ;

de rang 2 pour rejoindre un SIE au sein de la résidence administrative de Lyon.

A défaut, les agents concernés seront affectés y compris en surnombre sur la commune de Lyon